

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL, TENUE LE
LUNDI 20 DÉCEMBRE 2010, AU 5801, BOULEVARD CAVENDISH, À
CÔTE SAINT-LUC, À 18 H 55**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le Maire Anthony Housefather, B.D.C., L.L.B, M.B.A. qui présidait
La conseillère Dida Berku, B.D.C.
Le conseiller Mitchell Brownstein, B. Comm., B.D.C., L.L.B.
Le conseiller Mike Cohen, B.A.
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.
Le conseiller Sam Goldbloom, B.A.
La conseillère Ruth Kovac, B.A.
Le conseiller Allan J. Levine, B.Sc., M.A., DPLI
Le conseiller Glenn J. Nashen

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

Mme Tanya Abramovitch, Directrice générale et Directrice de la
bibliothèque
Mme Nadia Di Furia, Directrice générale adjointe et Directrice des
Ressources humaines
M. Jonathan Shecter, Greffier, agissant à titre de secrétaire de réunion

PÉRIODE DE QUESTIONS

Comme aucun résidant n'était présent, il n'y a pas eu de questions.

101233

**ADOPTION D'UNE RÉOLUTION POUR APPROUVER LA CONVOCATION
D'UNE SÉANCE SPÉCIALE SANS AVIS DE CONVOCATION**

ATTENDU QU'une séance spéciale a été convoquée, à laquelle tous les membres
du conseil ont assisté;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil souhaitent tenir ladite séance afin
d'appliquer la mesure d'étalement au rôle triennal;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil, par les présentes, approuve unanimement la tenue d'une
séance spéciale à 18 h 55 le lundi 20 décembre 2010 afin de statuer sur
l'application de la mesure d'étalement du rôle triennal, et également qu'il renonce
à tout avis lié à ladite séance spéciale. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

101234

**DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL 2011, 2012 ET 2013 – APPLICATION DE LA
MESURE D'ÉTALEMENT**

ATTENDU QUE le rôle triennal 2011, 2012, et 2013 a été déposé;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« QUE la Ville de Côte Saint-Luc applique les dispositions de la section IV.3 du chapitre XVIII de la *Loi sur la Fiscalité municipale* relatives à l'étalement de la variation des valeurs imposables découlant de l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2011, de son rôle d'évaluation foncière; et

QUE la présente résolution vise le rôle d'évaluation foncière de la Ville de Côte Saint-Luc et s'applique aux taxes basées sur les valeurs imposables inscrites audit rôle. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Après l'adoption de la résolution, le conseiller Levine a déclaré que le rôle triennal devrait être étalé sur quatre ou cinq ans, car trois ans ne sont pas suffisants.

101235

APPROBATION DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise que le Maire déclare la séance ajournée. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**À 19h13, LE MAIRE HOUSEFATHER A DÉCLARÉ QUE LA SÉANCE ÉTAIT
AJOURNÉE.**

ANTHONY HOUSEFATHER
MAIRE

JONATHAN SHECTER
GREFFIER